



CONCOURS : CAPET Réservé

Section : Sciences industrielles de l'ingénieur

Option : Ingénierie mécanique

Session 2017

Rapport de jury présenté par : Michel RAGE

Président de jury

Les rapports des jurys des concours sont établis sous la responsabilité des présidents de jury
Sommaire

Composition du jury de la session 2017	3
Résultats statistiques	4
Avant-propos	5
Rapport du jury pour l'épreuve d'admissibilité	6
Rapport du jury pour l'épreuve d'admission	9
Annexe : exemples de sujet pour la 2 ^e partie de l'épreuve d'admission	12

Remerciements

L'analyse des dossiers RAEP et l'épreuve d'admission se sont déroulées au lycée Lafayette à Clermont-Ferrand, respectivement le 19 janvier et le 16 février 2017. Les membres du jury adressent de vifs remerciements à monsieur le proviseur du lycée Lafayette ainsi qu'à ses collaborateurs, en particulier monsieur le directeur délégué aux formations professionnelles et technologiques, pour l'accueil chaleureux qui leur a été réservé.

RÉSULTATS STATISTIQUES

Concours réservé

Aucun poste n'a été ouvert pour la session 2017.

CAER

Inscrits	Nombre de postes	Dossiers RAEP remis pour l'épreuve d'admissibilité	Admissibles	Admis
7	3	7	5	3

Note obtenue par le premier candidat admis	15/20
Note obtenue par le dernier candidat admis	08/20

Avant-propos

Depuis la session 2013, des recrutements réservés sont organisés, pour une durée de quatre années, en application des dispositions de la loi n°2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique. Les modalités d'organisation des concours réservés pour l'accès à certains corps et grades de personnels enseignants, d'éducation et d'orientation relevant du ministre chargé de l'éducation sont précisées par arrêté du 28 décembre 2012 (JORF du 30 décembre 2012).

Il est impératif pour les candidats de bien s'imprégner des dispositions de cet arrêté qui précise clairement la constitution du dossier RAEP, ainsi que la nature et le déroulement de l'épreuve d'admission. En effet, il s'agit bien d'un concours qui requiert un certain nombre de compétences et non d'une simple procédure de titularisation. Ce concours a des exigences, il nécessite une préparation réfléchie.

Comme pour les sessions antérieures, le très petit nombre de candidats qui ont présenté les épreuves d'admission ne permet pas de tirer de conclusions de cette session 2017. Les observations pouvant être formulées sont toutefois tronquées par l'absence de candidat relevant de l'enseignement public, le concours n'ayant pas été ouvert en 2017.

A l'exception d'une candidature, les prestations des candidats ont été jugées faibles.

Cela est souvent dû à des pratiques professionnelles discutables, à un manque de préparation certain ou encore à une mauvaise interprétation des objectifs du dossier RAEP et/ou de l'épreuve d'admission. Le jury regrette un déficit flagrant de connaissances et de compétences professionnelles sur les bases de la pédagogie active, fondée sur la confrontation à une réalité pertinente et motivante, amenant à découvrir, appréhender, conforter et maîtriser un concept technologique.

L'enseignement technologique favorise les réussites des élèves grâce à ce type d'approche pédagogique qu'il convient de connaître, de mettre en place et d'analyser pour progresser. Le jury a été interpellé par le manque de repères vis-à-vis de la réforme du collège.

Le jury attend des candidats également une expression écrite et orale de qualité, garante d'une communication efficace et éducative.

Pour conclure, je souhaite que ce rapport de jury soit une aide efficace pour les futurs candidats à ce concours réservé, en les invitant à travailler l'analyse pédagogique de leur enseignement, pour en tirer des conclusions et progresser dans leur pratique du métier d'enseignant.

Michel RAGE
Président du jury

Rapport du jury pour l'épreuve d'admissibilité

1. Présentation de l'épreuve (voir arrêté du 28 décembre 2012)

Cette épreuve consiste en l'étude par le jury d'un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle établi par le candidat.

Le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle comporte deux parties.

Dans la première partie de ce dossier, le candidat décrit les responsabilités qui lui ont été confiées durant les différentes étapes de son parcours professionnel, dans le domaine de l'enseignement.

Dans une seconde partie, le candidat développe plus particulièrement, à partir d'une analyse précise et parmi ses réalisations pédagogiques, une séquence qui lui paraît la plus significative. Celle-ci est relative à une situation d'apprentissage et à la conduite d'une classe ou d'une formation qu'il a eue en responsabilité, étendue, le cas échéant, à la prise en compte de la diversité des élèves, ainsi qu'à l'exercice de la responsabilité éducative et à l'éthique professionnelle. Cette analyse doit mettre en évidence les apprentissages, les objectifs, les progressions ainsi que les résultats de la réalisation que le candidat aura choisi de présenter.

2. Analyse globale des dossiers RAEP

Si dans leur grande majorité, les dossiers sont élaborés suivant les dispositions de l'arrêté du 28 décembre 2012, le jury regrette que nombre de candidats aient eu des difficultés pour rendre compte clairement de leur expérience professionnelle et pour l'analyser dans l'optique de la fonction visée.

Il est également important que le candidat précise, dans le dossier, la nature et le niveau de sa formation initiale.

Pour cette session 2017, le jury renouvelle les constats des sessions antérieures à savoir que certains candidats ont semblé éprouver des difficultés à présenter une analyse réflexive de leur pratique professionnelle et de son évolution. Ces difficultés se sont retrouvées dans les réponses aux questions posées par le jury sur les séquences de formations décrites dans le dossier.

L'élaboration des dossiers peut, et doit, dans le cadre de la maîtrise d'un environnement numérique attendu aujourd'hui, largement faire appel aux techniques de présentation assistée par ordinateur. Il s'agit pour le candidat, dans le nombre de pages imparti, d'exposer le plus clairement possible et de manière synthétique les éléments significatifs de sa carrière et de ses activités pédagogiques, qui permettront au jury de se faire une opinion objective de l'expérience professionnelle du candidat.

3. Commentaires sur les réponses apportées et conseils aux candidats

L'élaboration du dossier doit se faire dans le respect des préconisations de l'arrêté précité certes, mais aussi dans l'optique de l'épreuve d'admission. Le jury attend des candidats qu'ils produisent des documents spécifiques dans l'objectif d'apprécier leurs capacités à concevoir un enseignement de qualité.

Le jury attend de la part des candidats une excellente maîtrise des outils numériques de communication. Dans cette optique, il convient de porter une attention particulière à la mise en page, afin de rendre les dossiers clairs et parfaitement lisibles.

3.1. Première partie du dossier

Pour la première partie de l'épreuve d'admissibilité, l'arrêté du 28 décembre 2012 stipule :

« Dans une première partie (deux pages dactylographiées maximum), le candidat décrit les responsabilités qui lui ont été confiées durant les différentes étapes de son parcours professionnel, dans le domaine de l'enseignement, en formation initiale (école, collège, lycée, apprentissage) ou, le cas échéant, en formation continue des adultes ».

Le jury attend, au travers de ces deux pages, une description des missions éducatives qui ont été confiées au candidat. Il ne s'agit pas d'expliquer avec précision les activités professionnelles hors du champ éducatif que le candidat a pu réaliser. Ce point peut être abordé, de manière très synthétique, si cela apporte un éclairage pertinent pour la suite de la carrière (description rapide d'une expérience professionnelle antérieure à sa situation d'enseignant, par exemple).

3.2. Deuxième partie du dossier

Pour la deuxième partie de l'épreuve d'admissibilité, le choix de l'activité, qui sera développée, doit être pertinent et propice à mettre en évidence les points suivants :

- le niveau auquel est destinée l'activité. Le jury a souvent dû chercher dans les annexes cette information ;
- les objectifs pédagogiques ainsi que les prérequis nécessaires pour aborder l'activité. Le choix des supports doivent être argumentés par la mise en perspective des objectifs pédagogiques assignés à la séquence ;
- la place de la séquence dans la progression annuelle. Celle-ci peut être présentée à l'aide d'un tableau ou d'un graphique ;
- l'organisation de la séquence pédagogique, dont est issue l'activité ;
- le déroulé de la séance pédagogique qui intègre l'activité présentée.

Il est important de mettre en relief tous les éléments didactiques permettant au jury de se forger une opinion claire sur les intentions du candidat. Parmi ceux-ci, il conviendra d'apporter des éléments sur :

- l'effectif de la classe considérée ;
- les organisations temporelle, spatiale et matérielle ;
- le mode de transmission des connaissances ;
- les démarches pédagogiques mises en œuvre ;
- les méthodes d'évaluation retenues afin de vérifier si les objectifs sont atteints, ainsi que le type de remédiation envisagé qui doit être mis en place pour aider les élèves ;
- la manière dont est traitée l'hétérogénéité du public, et la façon dont le candidat a individualisé son acte pédagogique pour mettre tous les élèves en situation de réussite ;
- le choix des outils numériques pour communiquer, mettre à disposition des ressources, élaborer des solutions, aider les élèves dans leurs apprentissages, favoriser le travail collaboratif des équipes.

Cette partie pourra mettre en évidence l'implication dans l'aide à l'orientation ou dans l'accompagnement personnalisé.

Pour clore cette partie, le candidat pourra établir un bilan argumenté présentant les points perçus comme positifs et ceux qu'il conviendrait d'améliorer.

Les documents présents en annexe s'attacheront à illustrer l'analyse et la cohérence de l'activité développée, et seront limités au strict nécessaire.

Le jury apprécie les activités d'enseignement s'appuyant sur l'étude d'objets techniques actuels, motivant les élèves et intégrant les principes du développement durable, mettant ainsi en perspective l'enseignement de la technologie et les questions de société.

Le jury est sensible à la rigueur scientifique et technologique dont doivent faire preuve les candidats. Ces derniers doivent également porter une attention particulière sur les éléments sémantiques notamment au travers des structurations des connaissances.

4. Conclusion

Cette épreuve nécessite de la part du candidat un esprit de synthèse. Il est donc fondamental de choisir les éléments essentiels avec pertinence en évinçant les détails qui alourdissent inutilement les dossiers. Le jury a constaté à plusieurs reprises des redondances dans les dossiers. De même, il est parfaitement inutile de recopier ou de paraphraser le bulletin officiel.

D'une manière générale, le candidat doit montrer au jury, au travers de son dossier RAEP, sa capacité à appréhender les programmes de technologie et à les mettre en œuvre. Il doit également montrer son aptitude à les mettre en perspective avec le cadre institutionnel en s'appuyant sur la loi pour la refondation de l'école en privilégiant l'intégration des technologies numériques et l'aide à l'orientation pour tous les élèves.

Rapport du jury pour l'épreuve d'admission

1. Présentation de l'épreuve (voir arrêté du 28 décembre 2012)

Cette épreuve orale se compose de 2 parties.

La première partie consiste en une présentation par le candidat de son dossier de RAEP (dix minutes maximum) suivie d'un échange avec le jury (vingt minutes maximum).

Cet échange permet d'approfondir les éléments contenus dans le dossier. Il pourra être demandé au candidat d'en expliciter certaines parties ou de les mettre en perspective.

La seconde partie comporte un exposé du candidat (10 minutes au maximum) sur un sujet défini par le jury (voir exemple en annexe). Ce sujet est en lien avec le contenu du dossier RAEP fourni par le candidat.

L'exposé est suivi d'un entretien avec le jury (vingt minutes maximum) pour approfondir les différents points développés par le candidat.

Une préparation, en loge, d'une durée de 30 minutes est organisée juste avant le début de l'épreuve. Le sujet à traiter, lors de la deuxième partie de l'épreuve, est alors remis au candidat qui en prépare les éléments de réponse.

Environnement matériel

Pour la préparation en loge, le candidat dispose d'un poste informatique avec les logiciels de bureautique courants, mais sans connexion Internet compte-tenu de la durée de la préparation. Il lui est donc possible de préparer un document numérique qui servira de support visuel pour présenter les éléments de réponse au sujet qui lui est remis. L'élaboration de documents numériques n'est nullement obligatoire. Ils permettent uniquement de faciliter la structuration de l'exposé en offrant quelques repères visuels. Le jury n'évalue pas ces documents.

Si le candidat souhaite concevoir de tels documents, une clef USB lui est fournie, clef sur laquelle il enregistre sa préparation.

La prestation devant le jury s'effectue dans une salle où un tableau et un environnement informatique avec vidéo projecteur sont disponibles.

Pour la première partie de l'épreuve (présentation du RAEP), le candidat peut utiliser des documents numériques préparés à l'avance et présentés au jury à partir de son propre ordinateur ou transférés sur l'ordinateur de la salle d'interrogation (prévoir, dans ce cas, la compatibilité du fichier préparé avec les suites bureautiques disponibles).

2. Analyse globale des résultats

Le jury a apprécié l'exposé intégrant une description synthétique de séances pour lesquelles les objectifs étaient clairement indiqués et les choix didactiques parfaitement justifiés.

Cela étant, il a pu constater que le potentiel des candidats pourrait certainement être mieux exploité avec quelques stages de formation supplémentaires en académie.

En revanche, certaines prestations montrent clairement que les candidats n'ont pas encore la maîtrise des stratégies et des démarches pédagogiques qu'il faut mettre en œuvre. Il est également regrettable que certains candidats n'aient qu'une vision parcellaire de l'institution ainsi que de leur établissement d'exercice. Une bonne connaissance des dispositifs institutionnels rencontrés en lycée et collège,

comme le socle commun, l'accompagnement personnalisé par exemple doivent être de mise. Tous ces éléments sont clairement définis sur le site ministériel. La liaison avec la poursuite d'études dans l'enseignement supérieur et une connaissance fine de la voie technologique industrielle sont incontournables (enseignements d'exploration, sciences de l'ingénieur, STI2D).

De même, le continuum mis en place de la 6^e aux CPGE pour la technologie au collège et les sciences de l'ingénieur doit être appréhendé par les candidats.

3. Commentaires sur les réponses apportées et conseils aux candidats

Lors de l'accueil des candidats, il a été clairement précisé que le jury avait pour consigne de tirer le meilleur du potentiel de chacun.

Les candidats doivent s'imprégner de l'idée qu'il est indispensable de proposer, pour réussir cette épreuve, un exposé clair et structuré qui s'appuie sur :

- un plan succinctement annoncé en introduction ;
- l'emploi d'un vocabulaire technique approprié ;
- l'utilisation judicieuse des moyens de communication mis à disposition.

Dans la première partie, les candidats doivent être très brefs sur leur parcours professionnel afin d'avoir suffisamment de temps pour présenter l'activité pédagogique retenue pour le dossier. Suite à cette présentation, les échanges visent à approfondir :

- le positionnement de la séquence dans la progression annuelle ;
- les pré requis et les objectifs à atteindre ;
- les stratégies pédagogiques retenues (démarches, utilisation du numérique, interdisciplinarité, organisation des travaux en équipes d'élèves, structuration des connaissances, évaluations associées, remédiation, individualisation, documents restant à l'élève, etc.).

Dans la seconde partie de l'épreuve, le candidat développe le sujet donné lors de la préparation. Le jury insiste sur la nécessité pour le candidat de connaître :

- les programmes des enseignements technologiques industriels au lycée ;
- les notions « d'approche », de « centre d'intérêt », de « domaine d'application » telles que définies dans les documents ressources pour faire la classe, disponible sur le site Eduscol ;
- les démarches d'investigation, de résolution de problème technique, de projet commune à tous les enseignements technologiques.

Quand les séquences pédagogiques sont consacrées à la démarche de projet, il est indispensable que les candidats mettent en évidence les compétences, avec les connaissances associées, acquises par les élèves. Il convient de mettre en œuvre une démarche de projet qui obéit à un séquençement particulier ainsi qu'à une organisation adaptée. Une attention particulière doit donc être apportée pour mener à bien ce type de démarche.

Compte-tenu des remarques ci-dessus, l'évaluation est fondée sur :

- le degré de maîtrise des savoirs disciplinaires ;
- la pertinence des choix didactiques, en particulier la façon dont les outils numériques sont intégrés dans les activités ;
- l'intégration du numérique dans l'exercice du métier ;
- la construction des situations d'enseignement ;
- la conduite de la classe pour favoriser les apprentissages pour tous les élèves ;
- l'adéquation entre les activités décrites et la structuration des connaissances qui en résulte ;

- les moyens mis en œuvre pour évaluer les progrès des élèves ;
- et d'une manière générale, la capacité à prendre en compte toutes les missions du professeur au lycée (travail interdisciplinaire et dispositifs interdisciplinaires, accompagnement des élèves en difficulté, aide à l'orientation, intérêt d'une coopération avec différents partenaires, le rôle et les responsabilités des acteurs d'un établissement...).

4. Conclusion

Les attendus énoncés ci-dessus seront les mêmes pour la prochaine session. Le jury souhaite que les futurs candidats prennent en compte ceux-ci dans leur préparation, car la réussite à un concours ne s'improvise pas. Le jury rappelle qu'un concours de recrutement de professeurs impose de la part des candidats un comportement et une présentation irréprochables, et invite les candidats à avoir une tenue adaptée aux circonstances particulières d'un concours de recrutement de cadres de la catégorie A de la fonction publique.

5. Résultats

5 candidats ont composé pour cette épreuve concours réservé pour l'accès à l'échelle de rémunération des professeurs certifiés, la moyenne des notes obtenues est de 8,00 avec :

- 15 comme meilleure note ;
- 03 comme note la plus basse.

Annexe : exemples de sujet pour la 2^e partie de l'épreuve d'admission

**Épreuve d'admission du concours réservé de recrutement de
professeurs certifiés**

**Section
Sciences Industrielles de l'ingénieur
Option Ingénierie Mécanique**

Session 2017

Nom :

Prénom :

Numéro du candidat :

Exemple 1

Question

En quoi la pédagogie (inductive, déductive, autre...) mise en place en STI2D se distingue-t-elle de celle mise en place en S SI ?

Exemple 2

Question

Quelle(s) démarche(s) mettre en œuvre pour gérer l'hétérogénéité du groupe et individualiser les parcours ?

.